la Compagnie DU SPORT

L'assurance d'une équipe qui gagne

ATTESTATION

VALABLE DU 01/09/2020 AU 31/08/2021

Je soussigné, la sarl 2ABR Assurances, Agent général d'assurances des MMA dont le siège est sis 10 boulevard Alexandre Oyon, 72000 LE MANS, certifie par la présente que l'association :

BUDO SYSTÈME DEFENSE FRANCE
701 Chemin des Traversières
13650 MEYRARGUES

représentée par son président Franck GIOVANNELLI, est titulaire auprès de ladite Compagnie d'un contrat de Responsabilité Civile actuellement en vigueur sous le numéro **145.909.322**.

Fait à Gap, le 3 août 2020, pour servir et valoir ce que de droit.

AZZURO ASSURANCES
Agent Général MMA - Courtier pour les autres compagnies
Siège : 6 rue Faure du Serre - 05000 GAP
Tél. : 04 92 51 35 07 – Fax : 04 92 53 33 43
LARAGNE : 04 92 65 01 37 - SERRES : 04 92 67 01 32
BARCELONNETTE : 04 92 81 33 38
sarl 2ABR - Siren 451424477 RCS Gap – N° ORIAS 07003334

Bernard AZZURO, Gérant

La Compagnie du Sport
6 rue Faure du Serre
BP 80 011 - 05001 GAP Cedex

Tél : 04 92 51 89 10
info@lacompagniedusport.com
www.lacompagniedusport.com

Renseignements particuliers

Sur notre site Internet

Renseignements pour professionnels
appel non surtaxé

Votre conseiller : **04 92 51 89 10**
Sur notre site Internet

Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 800 €
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z
Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :
AZZURO / Service Réclamations,
BP 80 011, 05001 GAP Cedex
Tél. 04 92 51 35 07

EXTRAIT DES GARANTIES (dans le cadre des activités assurées)

RESPONSABILITE CIVILE / RECOURS ET DEFENSE PÉNALE

Garanties	Montants des garanties en euros	Montant des franchises en euros
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Tous dommages confondus Dont :	8 000 000 EUR(1)(2)(3)	Néant
• Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 EUR(1)(3)	Néant
Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance à:	3 500 000 EUR(1)(2)	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR	200 EUR
• Vol par préposés	100 000 EUR	200 EUR
• Dommages subis par les biens confiés	150 000 EUR	200 EUR
Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR(2)	400 EUR
Atteintes à l'environnement accidentelles	500 000 EUR(2)	200 EUR
Responsabilité civile dépositaire	150 000 EUR	200 EUR
Responsabilité de l'Etat et dommages causés au personnel:		
• Dommages corporels	8 000 000 EUR(2)	Néant
• Dommages matériels	1 000 000 EUR(2)	Néant
• Dommages causés au matériel: Dommages matériels	1 000 000 EUR(2)	200 EUR
Responsabilité civile médicale	8 000 000 EUR(1)(2)	Néant
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON		
Tous dommages confondus Dont :	2 000 000 EUR (2)	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR	200 EUR
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR	400 EUR
RECOURS ET DEFENSE PENALE		
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé.
(2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.
(3) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garantis sans limitation.

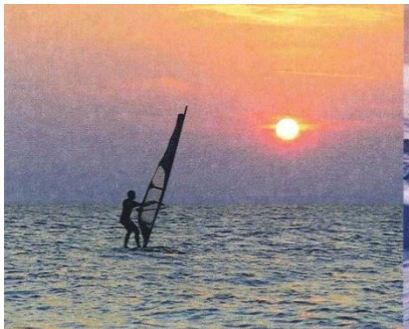

Particuliers
Professionnels
Clubs
Fédérations
Organisateurs
Tourisme

la Compagnie DU SPORT®

L'assurance d'une équipe qui gagne

TABLEAUX DES GARANTIES (suite)

ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS DES PERSONNES PHYSIQUES

GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS		
Nature des garanties	**Montant de la garantie par sinistre**	**Franchise**
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS		
• DECES	10 000 EUR(1)	Néant
• INVALIDITE PERMANENTE	20 000 EUR(1)	Néant du taux d'invalidité permanente
• REMBOURSEMENT DE SOINS	200 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	Néant
• Prothèse dentaire, par dent (forfait)	250 EUR	Néant
• Bris de lunettes (forfait)	150 EUR	Néant
• Prothèse auditive, par appareil (forfait)	650 EUR	Néant
• FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 EUR	Néant
• FRAIS DE RAPATRIEMENT	2 500 EUR	Néant

(1) Garantie maximum 1.525.000 euros en cas de sinistre collectif.

La Compagnie du Sport
6 rue Faure du Serre
BP 80 011 - 05001 GAP Cedex

Tél : 04 92 51 89 10
info@lacompagniedusport.com

www.lacompagniedusport.com

Renseignements particuliers

Sur notre site Internet

Renseignements pour professionnels
appel non surtaxé

Votre conseiller : **04 92 51 89 10**
Sur notre site Internet

Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 800 €
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z
Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :
AZZURO / Service Réclamations,
BP 80 011, 05001 GAP Cedex
Tél. 04 92 51 35 07